

DEPARTEMENT

D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

④ 02 47 50 68 09
Fax 02 47 50 20 67
courriel :
mairie-athee@wanadoo.fr

COMpte RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

Date de convocation

18-02-2022

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt-trois février à vingt heures trente minutes
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice	23
Présents	17
Votants	21

Secrétaire : Mme Isabelle PAIS

Excusés : Mr Romain DEGNIEAU – Mr Romain SOULARD

Pouvoirs (*l'article 10 de la loi vigilance sanitaire du 10 novembre 2021 donne à nouveau la possibilité à chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs*)

Mme Marylène COUSSY ayant donné pouvoir à Mr Olivier DELAVEAU,
Mr Olivier LATOUR ayant donné pouvoir à Mr Joseph RIBEIRO,
Mr Frédéric VIETTI ayant donné pouvoir à Mr Laurent NEVEU,
Mme Marie DEGNIEAU ayant donné pouvoir à Mme Adeline BETAILLOULOUX

ORDRE DU JOUR

■ Procès-Verbal du précédent conseil municipal,

■ Points soumis à délibération :

1. Approbation compte de gestion et compte Administratif 2021 du budget communal,
2. Affectation du résultat,

3. Vote du budget primitif 2022 communal,

- Vote des taux d'imposition 2022**
- Participation au CCAS**
- Vote du budget**

- 4. Animation sportive à l'école élémentaire : renouvellement de la convention de partenariat avec le club handball de Bléré pour l'année scolaire 2021-2022,**
- 5. Modification de la composition des commissions communales et du correspondant défense,**
- 6. Proposition de modification à la Communauté de communes Bléré Val de Cher des représentants au Pays Loire Touraine,**
- 7. Autorisation au maire de signer la Déclaration Préalable (DP) pour la réalisation d'un appentis au service technique,**
- 8. Motion de soutien à l'appel au premier ministre initié par la Région Centre Val de Loire pour former 200 médecins supplémentaires.**

■ **Informations diverses**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Monsieur le Maire présente Monsieur Sébastien DESSERRE, appelé à siéger, suite aux démissions de Mme Gwenaëlle COUTON puis de Mme Carole LE MAROUILLE sur la liste majoritaire.

■ **Délibérations**

Dans le point 1 de l'ordre du jour, le vote du compte de gestion est reporté, le document n'étant pas prêt administrativement au niveau de la trésorerie de Loches.

2022-7 Budget communal : Approbation du compte administratif 2021

Mr Laurent NEVEU, maire-adjoint, en charge des finances de la commune expose le compte administratif de l'année 2021 de la commune, avec :

En section d'investissement,

Dépenses = 1 576 403,69 €

Recettes = 1 718 524,51 €

Soit un résultat d'exercice présentant un excédent de 142 120,82 €

En section de fonctionnement,

Dépenses = 1 905 407,99 €

Recettes = 2 094 621,10 €

Soit un résultat d'exercice présentant un excédent de 189 213,11 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

2022-8 Budget communal : Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal,

Après présentation des résultats d'exécution 2021 du budget communal,

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, s'établit comme suit :

Déficit d'investissement = 48 848,33 €

Restes à réaliser-Dépenses = 37 987,85 €

Part mini à affecter à l'investissement = 86 836,18 €

Reprise du solde de clôture en fonctionnement = 561 296,30 €

Solde de clôture disponible = 474 460,12 €

Décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

- En recettes d'investissement (article 1068)	86 836,18 €
- En dépenses d'investissement (article 001)	48 848,33 €
- En recettes de fonctionnement,	
Résultat de fonctionnement reporté (article 002)	474 460,12 €

2022-9 Vote des taux des impôts locaux 2022

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire en charge des finances communales, expose aux membres du conseil municipal qu'il y lieu de fixer les taux d'imposition 2022 des taxes directes locales.

VU la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023,

Considérant que cette suppression implique que le conseil municipal doit uniquement se prononcer sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties ;

Considérant que cette suppression est compensée depuis 2021 pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire ;

VU la proposition de la commission communale des finances du 17 février 2022 de maintenir les taux de fiscalité directe locale 2022 au niveau de ceux de 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition locaux au titre de l'année 2022 au même niveau de 2021, et de fixer comme suit les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties :

	Taux 2021	Taux 2022
<i>Taxe d'habitation (taux gelé sans modulation possible)</i>	21.17 (taux gelé)	21.17 (taux gelé) (rappelé pour information)
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	24.07 %	24.07 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	16.48 %	
Taux communal de référence pour 2022 = fusion des taux de foncier bâti de la commune et du département		40.55 % (24.07 % + 16.48 %)
Taxe foncière non bâti	48.35 %	48.35 %

2022-10 Participation 2022 au CCAS

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire en charge des finances de la commune, propose aux membres du conseil municipal de fixer dans le cadre du vote du budget primitif de la commune le montant de la participation financière à attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention au C.C.A.S. de 3500 € pour l'année 2022,
- précise que la dépense est inscrite au budget primitif 2022 et fera l'objet d'une imputation à l'article 657362.

2022-11 Vote du budget 2022

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire en charges des finances de la commune, présente aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022, examinées par la commission des finances lors de sa réunion du 17 février dernier.

Après en avoir délibéré et examiné chacune des deux sections par chapitre, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2022 comme suit :

En section de fonctionnement

en recettes et en dépenses pour un montant de

2 451 769,97 €

➤ **Vote : 21 voix pour (sauf pour le chapitre 65 : 20 voix pour -1 abstention, Mr Thomas RENAULT)**

En section d'investissement,

en recettes et en dépenses pour un montant de

1 427 156,18 €

➤ **Vote : 21 voix pour**

2022-12 Animation sportive à l'école élémentaire : renouvellement de la convention de partenariat avec le club handball de Bléré pour l'année scolaire 2021-2022

Madame Adeline BETAILOULOUX, adjointe en charge de la vie scolaire, informe que l'école élémentaire GERMAINE RENAUD a sollicité la commune afin de renouveler l'animation handball pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est envisagé de renouveler le partenariat existant avec le club Bléré-Val de Cher Handball.

Un éducateur sportif du club de handball intervient à l'école élémentaire pendant le temps scolaire à raison de sept heures/classe (3 classes prévues), à raison de 30 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le renouvellement de la convention de partenariat avec le club Bléré-Val de Cher Handball,
- De verser une participation financière correspondante pour l'année 2021-2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

2022-13 Modification de la composition des commissions communales

Monsieur le Maire expose que, suite à des démissions au sein du conseil municipal, il convient de procéder à des modifications de la composition des commissions communales.

Mr Thierry CANTEIRO est entré au conseil municipal et a fait part de son intérêt pour les commissions urbanisme ; communication ; vie scolaire ; participation et citoyenneté.

Monsieur le Maire propose donc de valider à main levée toutes ces modifications exposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et précisé que Mr le Maire est président de droit de toutes les commissions, le conseil municipal, à l'unanimité, intègre Thierry CANTEIRO aux commissions communales qui se composent désormais comme suit :

Communication : Mme Karine PATIN, M. Laurent NEVEU, Mme Mathilde VILARINHO, M. Romain DEGNIEAU, M. Thierry CANTEIRO.

Urbanisme : M. Laurent NEVEU, M. Eric MARINIER, M. Frédéric VIETTI, Mme Mathilde VILARINHO, M. Thierry CANTEIRO.

Vie scolaire et jeunesse : Mme Adeline BETAILLOULOUX, Mme Marie DEGNIEAU, M. Romain DEGNIEAU, M. Thierry CANTEIRO.

Participation et Citoyenneté : M. Laurent NEVEU, M. Olivier LATOUR, Mme Alexandra MOTOT, Mme Audrey MARGRY, M. Thierry CANTEIRO.

2022-14 Modification du correspondant défense

Monsieur le Maire expose que, suite à la démission de Mr Claude TANGUY du conseil municipal, il convient de le remplacer à la fonction de correspondant défense. Il est rappelé que ce correspondant défense est l'interlocuteur auprès des autorités civiles et militaires, notamment en ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation.

Monsieur Thomas RENAULT se propose pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mr Thomas RENAULT en tant que correspondant défense en lieu et place de Mr Claude TANGUY, démissionnaire du conseil municipal.

2022-15 Proposition de modification à la Communauté de communes Bléré Val de Cher des représentants au Pays Loire Touraine

Monsieur le Maire expose que, suite aux démissions de Mr Martin DOUARE et Mr Claude TANGUY du conseil municipal, il convient de les remplacer dans leur fonction de suppléant au Pays Loire Touraine.

Mme Audrey MARGRY et Mr Thierry CANTEIRO se proposent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose à la Communauté de communes Bléré Val de Cher Mme Audrey MARGRY et Mr Thierry CANTEIRO comme suppléants au Pays Loire Touraine en lieu et place de Mr Martin DOUARE et Mr Claude TANGUY, démissionnaires du conseil municipal.

2022-16 Autorisation au maire de signer la Déclaration Préalable (DP) pour la réalisation d'un appentis au service technique

Dans le cadre du projet de réalisation d'un appentis au service technique, il convient de donner l'autorisation au Maire de signer la demande de déclaration préalable de travaux correspondante.

Après avoir pris connaissance de cette demande et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à la signer.

2022-17 Motion de soutien à l'appel au premier ministre initié par la Région Centre Val de Loire pour former 200 médecins supplémentaires

Monsieur le Maire expose que, le conseil régional Centre Val de Loire et le Conseil Economique et Social Régional Centre Val de Loire (CESER) ont initié une démarche de mobilisation afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation dégradée en matière de présence médicale en région Centre et les objectifs à mettre en œuvre en matière de formation et de recrutement de médecins.

Après lecture de l'appel au premier ministre, le conseil municipal, après en avoir délibéré (par 20 voix pour - 1 abstention), décide d'apporter son soutien à cette mobilisation afin que des actions puissent être décidées permettant d'améliorer la présence médicale sur l'ensemble des territoires de la région Centre.

➤ **Vote : 20 voix pour – 1 abstention, Mr Eric MARINIER**

Informations diverses

■ Mme Karine PATIN informe le conseil municipal que, lors de la visite de Mme la Préfète à la Communauté de communes Bléré Val de Cher le 09 février dernier, deux projets ont été identifiés, pour lesquels Mme la Préfète a évoqué pour l'un ou l'autre la possibilité d'un financement de l'Etat à hauteur de 80 % : le programme d'isolation de l'école élémentaire ou la restauration de l'église.

Après discussions, le conseil municipal retient l'isolation de l'école élémentaire.

■ **Elections :**

Rappel dates élections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril et 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives.

Le planning de la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles sera envoyé prochainement aux conseillers.

Rappel : être assesseur est, en tant que conseiller (ère) municipal (e), une fonction dévolue par la loi.

Par ailleurs, dans le cadre de ces élections, une refonte électorale a lieu consistant en une réimpression de toutes les cartes électorales : les élus disponibles sont sollicités pour venir en mairie aider à la mise sous plis des 2200 (environ) cartes électorales (dates envisagées à confirmer : les 16 et 18 mars 2022 au matin). Pour les volontaires, s'adresser par mail à etatcivil@mairieathee.fr.

Fin de séance à 23h08
Prochain conseil municipal
le mercredi 23 mars 2022 à 20h30

